

De : Elu CGT au CSE

Envoyé : samedi 21 mars 2020 09:50

À : Directeur, RH, Adj RH, Élus du CSE, Inspection du Travail, CARSAT, CGT, UNSA, CFDT

Objet : Droit d'alerte Verallia - non respect des procédures de protection des salariés des salariés obligés de travailler

Monsieur le directeur,

Depuis jeudi 19 mars à 11h21, je n'ai toujours pas d'attestation pour me déplacer à l'usine ! **Il s'agit d'une entrave car je ne peux pas aller rencontrer les salariés sur place et vérifier les procédures de sécurité !**

De plus, vous n'avez pas daigné répondre au mail envoyé hier matin à 7h50. Pourtant, les salariés travaillent en continu, se relèvent toutes les 8h pour les postés, et croisent d'autres salariés sur les horaires journée. Pourtant, ce matin il y a encore eu plusieurs problèmes graves et importants :

- Relève samedi 3h45 : le thermomètre ne fonctionne pas. Toute une équipe est bloquée devant la loge pendant 45 minutes pour certains. La personne qui prenait la température voulait indiquer OK sans prendre la température, il y a eu refus de salariés. Du coup, l'astreinte cadre vient prendre la température avec son thermomètre personnel, sans gants, sans masque ! Refus des salariés de se laisser approcher. Les salariés n'ont pas accès à leur température, cela leur est refusé !
- Conditions de travail : Depuis la prise de poste jusqu'à 9h15 au moins :
 - o Les salariés disposent de seulement 2 bidons de produit désinfectant placés au bureau du chef de quart. Ils n'ont pas le droit de le sortir du bureau. Ils n'ont donc rien pour désinfecter leur poste et outils de travail partagés
 - o Les postes de travail et tout ce que les salariés touchent n'est pas nettoyé ni désinfecté
 - o Vous avez supprimé le remplissage des machines à casse-croûte et parlez de supprimer les machines à café... En fait vous ne faites qu'empirer les conditions de travail des salariés, mais vous ne prenez pas les mesures minimales, nécessaires et indispensables pour assurer la continuité du travail au sein de l'établissement en toute sécurité pour les salariés.

Les conditions actuelles ne sont pas réunies pour que l'activité du travail puisse se poursuivre sans exposer les salariés à de très gros risques pour leur santé, et celles de leurs proches ! En tant qu'élus CGT au CSE, représentant des salariés, et agissant sur leur demande, je vous demande de cesser immédiatement la production tant que les salariés n'auront pas les moyens nécessaires et suffisants pour travailler sans risquer d'être contaminés.

Et avant de redémarrer, une "étude de poste" devra être faite pour "chaque poste de travail" afin de déterminer le matériel nécessaire pour chaque salarié à chaque poste de travail, et pour chaque poste de 8h:

- **La liste du matériel nécessaire pour désinfecter son poste à la prise de poste, et durant le poste**
- **La disposition du matériel nécessaire à disposition permanente à l'usine et disponible au salarié avant sa prise de poste**
- **La charge de travail à redéfinir afin que chacun puisse effectuer son travail en fonction des impératifs de sécurité**
- **La procédure d'arrêt immédiat des installations dès lors que les consignes de sécurité ne peuvent être assurées**

Salutations syndicales,
Élu CGT titulaire au CSE

Copie à l'Inspectrice du travail